



L'hébergement
chez l'habitant
à **Bruxelles**



Toutes les questions
Toutes les réponses



Table des matières

- Introduction 3
- Gérer une chambre d'hôtes : un état d'esprit 4
- Une formule qui plaît 6
- La chambre d'hôtes au quotidien ; se lancer seul ou se faire aider ? 8
- Optez pour une démarche dynamique en sensibilisant votre hôte à l'environnement ! 10
- Aspects légaux et soutiens financiers 12
- Chambres d'hôtes : un attrait financier non négligeable 14
- F.A.Q. : chambre d'hôtes, les réponses à vos questions 16
- Chambres d'hôtes, les adresses utiles 22

Introduction



« Ambassadeur » de Bruxelles de chez soi !

Bruxellois(es) de cœur ou d'adoption, vous appréciez les multiples atouts de notre ville riche en activités festives, culturelles et en patrimoine exceptionnel ?

Vous êtes séduit par sa qualité de vie exceptionnelle que bon nombre d'autres capitales nous envient ?

De nombreux touristes de passage dans notre ville désirent eux aussi goûter aux activités et plaisirs du Bruxelles « de l'intérieur ».

Pourquoi ne pas rencontrer cette envie des touristes de voyager « autrement » en les accueillant chez vous ?

Pour véritablement goûter l'art de vivre bruxellois, la chambre d'hôtes est une opportunité idéale pour apprécier la convivialité d'une habitation familiale.

Les touristes ne s'y trompent pas. Ils sont toujours plus nombreux à privilégier la qualité d'un accueil authentique à l'ambiance « standardisée » d'une chambre d'hôtel.

Vous avez envie de partager votre enthousiasme pour Bruxelles ? Vous aimez faire de nouvelles rencontres ? Un revenu complémentaire est toujours le bienvenu ?

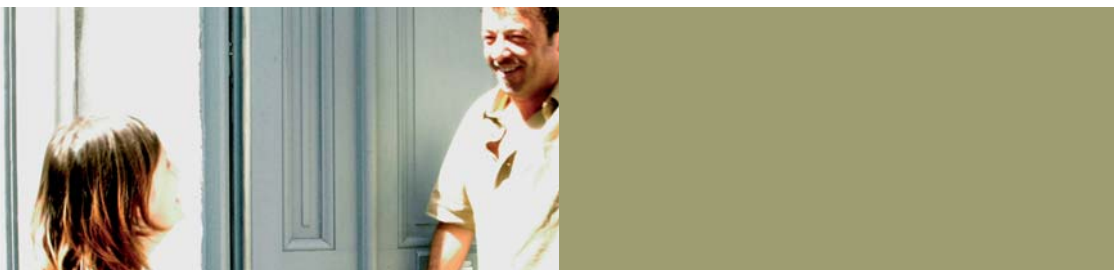
La dynamique des chambres d'hôtes se nourrit de mille raisons.

Si l'envie d'accueillir des touristes dans votre habitation vous séduit, la Commission communautaire française dispose d'outils pour vous aider à mieux connaître cette formule.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur les chambres d'hôtes en Région bruxelloise dans cette brochure.

Ne perdez pas cette occasion unique de nouer des contacts humains enrichissants tout en redécouvrant Bruxelles au travers des yeux de vos visiteurs.

Evelyne Huytebroeck
Ministre bruxelloise du Tourisme



Nous sommes enchantés de notre séjour à Bruxelles et de l'accueil tout à fait exceptionnel de nos hôtes. Une maison chaleureuse et de petits détails nous rappellent de grands hôtels. Un grand merci et qui sait le plaisir d'un autre séjour.

Shoufok

Gérer une chambre d'hôtes : un état d'esprit



THANK YOU FOR A PLEASANT WEEKEND
AND WE LOVED THE APARTMENT, WE WILL
COME BACK TO YOU IF WE WILL GO TO THE

Phénomène en pleine croissance depuis plusieurs années, le logement chez l'habitant relève d'une démarche qui place **l'authenticité** et **la convivialité** au cœur du voyage. Bien plus qu'un simple effet de mode, le traditionnel Bed & Breakfast anglo-saxon a fait des émules. A Bruxelles, le B&B est devenu un must **à la portée de toutes les bourses**. Un moyen de découvrir la ville sous ses aspects les moins connus et de nouer des connaissances.

Si le logement chez l'habitant est de plus en plus recherché par les visiteurs qui veulent **sortir des sentiers battus** et vivre des expériences uniques, il suppose, de la part des hôtes, une certaine prédisposition à l'accueil et quelques engagements.

En effet pour faire découvrir **l'art de vivre des Bruxellois(es)** aux visiteurs de la Capitale de l'Union européenne, quelques engagements de votre part sont nécessaires. L'encadré ci-contre vous les rappelle.

Valoriser Bruxelles en offrant aux visiteurs des logements de qualité, accueillants et chaleureux est l'un des objectifs prioritaires de la dynamique des chambres d'hôtes. Des logements à l'image des Bruxellois(es) qui, au fil du temps, sont devenus les véritables ambassadeurs de leur région.

*Plus une maison où les oiseaux sont méés, mais
devenus amoureux des "condors" b'és - séjour bref
mais très chaleureux et agréable ... continuer encore*

Vos engagements comme hôte

- Disposer d'une habitation qui convienne à ce type d'activité (l'agencement de votre habitation est déterminant) ;
- Aimer accueillir, chez vous, un visiteur inconnu qui découvre peut-être Bruxelles pour la première fois ;
- Faire partager votre art de vivre et vos connaissances sur Bruxelles ;
- Apporter toutes les informations pratiques afin que le séjour de votre hôte soit le plus agréable possible ;
- Être disponible et être prêt à modifier certaines habitudes de vie en accord avec les membres de votre famille ;
- Être disponible pour l'hébergement chez l'habitant minimum 4 mois par an (plus vous serez disponible, mieux la promotion de votre hébergement s'effectuera) ;
- Préparer et partager le petit-déjeuner des hôtes ;
- Avoir quelques notions d'anglais, d'espagnol, de néerlandais ou d'allemand est un plus pour accueillir les visiteurs qui ne parlent pas (ou peu) le français.



Une formule qui plaît



En 2005, le logement chez l'habitant à Bruxelles fêtait ses **dix ans d'existence**. Un anniversaire célébré par une activité en croissance constante qui atteint aujourd'hui plus de **140.000 nuitées*** pour le plus grand plaisir des **30.000 visiteurs*** qui ont découvert Bruxelles grâce au réseau de chambres d'hôtes. Un réseau riche de **près de 450 familles bruxelloises*** qui ont déjà participé à l'aventure ces dix dernières années.

Plusieurs raisons expliquent le nombre croissant de réservations depuis 1995. Au premier rang desquelles se trouvent **la convivialité** de la formule et **les prix attractifs**. Au fil du temps, la chambre d'hôtes urbaine est devenue une véritable alternative à l'hôtel dans de nombreuses grandes villes. La capitale de l'Europe n'échappe pas à cette dynamique. L'offre d'hébergements se développe constamment, à l'instar de ses produits et des démarches de promotion. Le réseau de familles s'étoffe progressivement et permet de satisfaire une demande qui ne cesse d'augmenter. Une croissance qui va de pair avec une exigence de qualité toujours plus importante.

Quelques chiffres*

Nombre de familles d'hôtes reconnues	63
Nombre de chambres disponibles	une centaine
Nombre de visiteurs/an*	3.700
Nombre de nuitées /an*	15.000

* Source Bed & Brussels en 2005

Trois publics bien distincts fréquentent les chambres d'hôtes à Bruxelles :

1. **Les touristes** : désireux de visiter Bruxelles tout au long de l'année et avides des précieuses informations fournies par les hôtes. La durée privilégiée de leurs séjours : les longs week-ends ;
2. **Les hommes/femmes d'affaires** : en recherche d'une formule d'hébergement sympathique et chaleureuse qui tranche avec leur cadre de travail.
3. **Les stagiaires** : attachés à trouver une ambiance familiale pendant la durée de leur stage.

La durée moyenne des séjours est de 4,5 nuits pour l'ensemble des publics. Cependant, si on se concentre sur le tourisme de loisirs, on constate une nette tendance aux courts séjours limités aux week-ends. Par contre, la clientèle d'affaires privilégie des périodes de résidence plus longues. Les stagiaires, par nature, restent de longues périodes.

Comme dans d'autres secteurs touristiques, **un phénomène de saison** s'observe dans la fréquentation des chambres d'hôtes. La haute saison s'étend de mars à juin et de septembre à octobre. Les mois de septembre et de mai sont incontestablement les plus fréquentés.

Enfin, si on s'intéresse aux **différentes nationalités** ayant fréquenté les chambres d'hôtes bruxelloises en 2005, on constate que la clientèle vient majoritairement de France (31%), ensuite des deux autres Régions de Belgique (16%), suivi par l'Allemagne et l'Angleterre (7%), l'Italie et les Pays-Bas (6%), les pays scandinaves (3%), l'Espagne, la Suisse, le Canada et les USA (2%)*.



*source Bed & Brussels

La chambre d'hôtes au quotidien ; se lancer seul ou se faire aider ?



Pour le gestionnaire de chambre(s) d'hôtes, le choix de travailler indépendamment est toujours possible.

Pour vous faire connaître, il vous faudra très probablement investir dans la réalisation d'un bon site internet, assurer un excellent référencement de ce site, investir dans la conception, la réalisation et l'impression d'un document promotionnel, développer de bons contacts avec des clients potentiels et consacrer le temps et l'énergie nécessaire pour remplir vos chambres.

Dans le cas d'une approche individuelle de votre part, après avoir pris un rendez-vous avec l'administration de la Commission communautaire française (voir coordonnées page 22) et que celle-ci vous ait donné son agrément après une visite sur place et le respect de certains critères, vous pourrez vous lancer dans l'aventure... Une insertion gratuite sur le site de l'Office du tourisme est alors possible.

Mais si la gestion du quotidien d'une chambre d'hôtes est une chose, promouvoir, réserver, « vendre » et gérer administrativement ses chambres en est une autre. C'est pourquoi il existe à Bruxelles des partenaires fiables et professionnels qui s'engagent à vous faciliter la vie au quotidien et à vous accompagner tout au long de ces processus ; de la promotion à la feuille d'impôt.

Belsud

Dépendant de l'OPT, Belsud est une structure offrant la possibilité de publier les informations de votre chambre d'hôtes dans leur guide. Cette publication est diffusée à de nombreux exemplaires et reprend l'ensemble des chambres d'hôtes de Wallonie et de Bruxelles.

Un site internet (www.belsud.be) et un centre d'appels complètent cette offre.

Bed & Brussels

Fédération et centrale de réservation de chambres d'hôtes depuis 10 ans, Bed & Brussels facilite pleinement le travail des gestionnaires de chambres d'hôtes en offrant à la fois des services de centrale de réservations (ils trouvent vos clients et font la promotion de vos chambres via un call center et un site internet www.BnB-Brussels.be), mais également de Fédération (aide fiscale, accompagnement...).

Taxistop

Parmi les nombreux services offerts par Taxistop (covoiturage, Last minute ticketing, Eurostop...), l'édition d'un guide des B&B de Hollande et de Belgique est un classique depuis de nombreuses années. Faites publier les références de votre chambre d'hôtes avec vos coordonnées directes. Une trentaine d'adresses sur Bruxelles s'y retrouvent.



Optez pour une démarche dynamique en sensibilisant votre hôte à l'environnement !

En plus du gîte et du petit-déjeuner, laissez libre cours à votre imagination pour agrémenter le séjour de vos hôtes chez vous par de petites touches vertes !

Votre ouverture d'esprit, voire votre curiosité, ou encore votre sensibilité personnelle, vous ont peut-être déjà amené à vous préoccuper de la préservation de notre environnement... Ces questions s'avèrent cruciales pour protéger notre planète en danger mais aussi notre santé et celle des générations futures.

Pour passer à l'acte, une série de bonnes pratiques environnementales peuvent être adoptées au quotidien. Commençons par les impacts que votre maison peut avoir sur l'environnement. Il existe toute une série d'actions concrètes afin d'en réduire ou de prévenir les effets nocifs. Ces gestes simples peuvent aussi vous aider à réaliser des économies d'énergie appréciables !

Pour en savoir davantage, parcourez le site de l'administration de l'Environnement et de l'Energie, Bruxelles Environnement, et plus particulièrement les pages : <http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=775>

La préservation de l'environnement peut aussi être l'objet d'un dialogue enrichissant avec la personne que vous hébergez.

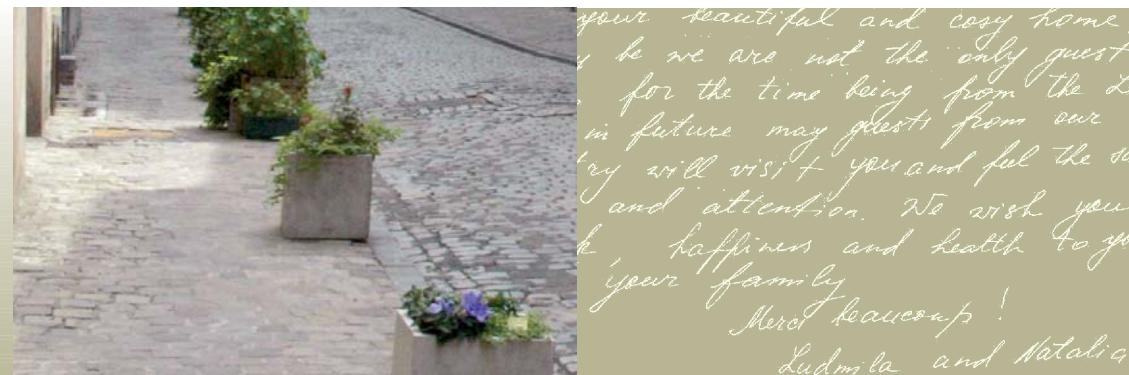
Pour aider votre hôte à, lui aussi, adopter des bonnes pratiques environnementales, fixez avec celui-ci la fréquence de changement des draps et serviettes. Pensez également à lui fournir l'information pratique nécessaire pour parcourir la ville en transports en commun ou à pied à partir de chez vous et à le renseigner sur les possibilités de location de vélo. Indiquez-lui aussi un parking proche pour qu'il puisse y laisser son véhicule ; montrez lui comment trier ses déchets dans la chambre d'hôtes...



Quant à vous, vous pouvez utiliser mille et une astuces au profit de notre planète (et de votre budget énergie!) telles que placer une minuterie dans le couloir ou la cage d'escalier, isoler les fenêtres des chambres, installer une vanne thermostatique sur le radiateur de la chambre, placer des systèmes d'économiseurs d'eau aux toilettes et à la salle de bains...

Vous le constaterez par vous-même : adopter ces gestes simples permet de préserver l'environnement, de protéger votre santé et de réaliser de belles économies !

Renseignements complémentaires :
Service Info Environnement :
02 775 75 75 – www.bruxellesenvironnement.be



Aspects légaux et soutiens financiers



Si vous souhaitez ouvrir une chambre d'hôtes à Bruxelles, il faut tout d'abord obtenir un agrément, conformément au décret sur les chambres d'hôtes de 1999. Ce décret donne une dimension légale à cette activité afin d'assurer des normes de qualité et d'éviter tout abus. Le décret -qui conditionne l'utilisation du terme « chambres d'hôtes » à l'octroi de l'agrément- fixe à trois le nombre maximal de chambres que vous pouvez proposer aux visiteurs. Ces chambres avec petit-déjeuner doivent se situer au sein de votre résidence principale.

La demande d'agrément est introduite auprès du service tourisme de la Commission communautaire française (voir coordonnées page 22).

Pour introduire une demande d'agrément d'une chambre d'hôtes, il faut tout d'abord être en mesure de répondre aux prescriptions techniques de la réglementation :

- Disposer d'un hébergement d'une à trois chambres réservées exclusivement aux hôtes ;
- l'ensemble de l'hébergement doit être propre et en bon état d'entretien ;
- la superficie des chambres est de minimum 8 m² pour une chambre individuelle et 10 m² pour une chambre double ;
- les lits et la literie doivent être en bon état ;
- les sanitaires, qu'ils soient communs ou privés pour les visiteurs, doivent être impeccables ;
- si vos hôtes utilisent votre salle de bains, il faut un w.-c. séparé ;
- si vous proposez 3 chambres, la salle de bains doit être à usage exclusif des visiteurs.

En outre, vous devez disposer d'un certificat de bonne vie et mœurs ;

Conclure un contrat écrit pour chaque occupation ;

Etre titulaire d'une assurance « responsabilité civile exploitation » (voir ci-dessous) ;

Posséder une attestation de conformité pour les installations électriques et de gaz ;

Vous devez également vous engager à respecter les prix nets proposés aux clients et fixés d'avance ;

Et réserver aux hôtes un accueil de qualité et mettre tout en oeuvre pour faciliter leur séjour notamment en les aidant dans leurs recherches d'informations touristiques.

Une prime pour rénover vos chambres d'hôtes

Pour vous permettre de créer ou rénover une chambre, des primes existent (max. 50 % du coût des travaux, plafonnés à 1250 euros par chambre, sanitaires inclus !). Pour accéder à cette prime, quelques conditions sont à remplir. Ainsi, la demande doit obligatoirement être introduite par le propriétaire, au service tourisme de la Commission communautaire française (voir coordonnées page 22), au moins 30 jours avant la début des travaux ;

Ces travaux concernent uniquement l'aménagement de la chambre d'hôtes (sanitaires compris) ;

Les travaux doivent être entamés l'année de la demande et être terminés au plus tard, l'année suivante ;

Le montant des travaux doit s'élever à 495 € minimum ;

Le demandeur doit être titulaire de l'autorisation de disposer d'une chambre d'hôtes ou s'engager, par écrit, à effectuer une demande d'autorisation auprès du service tourisme de la Commission communautaire française.

Chambre d'hôtes un attrait financier



Outre le plaisir de rencontrer des personnes venues de tous les horizons, gérer une chambre d'hôtes génère des revenus.

Pour fixer le prix qui pourra être demandé aux visiteurs, les critères suivants sont généralement pris en compte :

- salle de bains (ou douche) privée ou à partager (avec vous ou d'autres visiteurs) ;
- confort de la chambre ;
- cachet de l'habitation et environnement ;
- distance par rapport au centre-ville ;
- superficie ;
- facilités de transports en commun.

Si vous avez fait le choix de travailler avec Bed & Brussels, l'hébergement peut s'étendre d'une nuit à un mois et une tarification dégressive s'applique dès la septième nuitée consécutive d'un séjour. Il existe, chez B&B trois catégories de prix :

- * salle de bains et w.-c. communs ;
- ** salle de bains et w.-c. privés ;
- *** salle de bains et w.-c. privés dans un hébergement au cadre particulièrement raffiné ou très central



A titre indicatif, les prix pratiqués à Bruxelles par Bed & Brussels peuvent varier dans les fourchettes suivantes ;

Par nuit	*	**	***
Chambre single	35-50 €	50-55 €	65-70 €
Chambre double	55-65 €	65-70 €	85-95 €
Par semaine	*	**	***
Chambre single	205-270 €	280-310 €	360-405 €
Chambre double	315-380 €	385-405 €	490-545 €
Par mois	*	**	***
Chambre single	440-630 €	700-750 €	875-975 €
Chambre double	675-880 €	910-970 €	1180-1315 €

Ce tableau reprend les tarifs proposés aux clients et non pas ce que vous percevrez en tant que gestionnaire de la chambre. En effet, pour chaque réservation, un acompte est perçu par B&B pour couvrir une partie des frais de réservation, de fonctionnement, de promotion ainsi que ceux liés aux missions de Fédération des chambres d'hôtes à Bruxelles.

F.A.Q.

Chambre d'hôtes, les réponses à vos questions



Cette rubrique répond aux principales questions que vous vous posez avant de vous lancer dans l'aventure. Des questions qui en appelleront d'autres. Pour plus de renseignements, consultez les supports développés par Bed & Brussels (le « vade mecum fiscal » ou la brochure « ouvrir une chambre d'hôtes » disponibles sur simple demande au 02/646.07.37 ou info@BnB-Brussels.be).

Qui peut proposer des chambres d'hôtes à Bruxelles ?

N'importe quel(le) Bruxellois(e). On trouve des chambres d'hôtes dans tous les quartiers de la ville même si habiter à proximité du centre-ville, des institutions européennes et près de transports en commun sont des avantages.

J'habite Bruxelles depuis peu de temps et je connais encore mal ma ville. C'est compatible avec une chambre d'hôtes ?

Gérer une chambre d'hôtes, c'est s'engager aussi à devenir un ambassadeur touristique de Bruxelles. Mais de nombreux outils (brochures touristiques, sites Internet, programmes culturels...) sont développés par les autorités pour vous aider à mieux connaître Bruxelles pour mieux la faire apprécier à vos visiteurs. En outre, Bed & Brussels met à votre disposition, gratuitement, un présentoir reprenant les principaux leaflets touristiques.

F.A.Q.

Dois-je confier mes clés à un(e) inconnu(e) ?

Aucune obligation bien sûr. Toutefois, le principe du B&B est basé sur le respect et la confiance réciproque. En 10 ans, aucun problème lié à l'accès aux chambres d'hôtes n'a été constaté. Confier sa clé au visiteur vous permettra d'ailleurs de ne pas devoir l'attendre s'il rentre tard.

Puis-je accueillir, en toute sécurité, quelqu'un que je ne connais pas chez moi ?

Bien sûr, si vous faites vos réservations en directs, assurez-vous d'avoir bien noté les coordonnées de votre visiteur. Ou alors, vous faites appel à une centrale de réservation qui assurera pour vous la plupart des aspects administratifs (contrat avec coordonnées exactes à l'avance, paiement sécurisé...).

Peut-on proposer une chambre d'hôtes si on est locataire ?

Oui moyennant l'accord écrit de votre propriétaire, à moins que cela ne soit déjà prévu dans votre bail.

Cette activité est-elle compatible avec mon activité professionnelle actuelle ?

Bien sûr, mais cela dépend essentiellement de vos disponibilités. Si vous êtes à l'étranger une bonne partie de l'année, vous ne pourrez pas accueillir vos visiteurs dans de bonnes conditions. De nombreuses chambres d'hôtes sont gérées par des personnes qui vont travailler tous les matins...

Faut-il être parfait bilingue ? Je ne parle que quelques mots d'anglais...

Souvent quelques mots suffisent... Ce sont plutôt les efforts qui comptent pour rendre le séjour de votre visiteur agréable. Avec un peu de bonne volonté, on arrive toujours à se comprendre.

F.A.Q.

Je travaille tôt le matin, qu'est ce que je fais de mes visiteurs ?

Il est toujours possible de s'organiser pour préparer le petit-déjeuner. Un contact doit cependant avoir lieu au moins une fois par jour en fonction de vos disponibilités, le soir ou le matin.

Comment me faire connaître ?

Si vous faites le choix de travailler seul, quelques investissements sont nécessaires pour développer un site Internet ou des brochures promotionnelles. Vous pouvez aussi prendre un espace publicitaire dans une brochure ou faire appel à une centrale de réservation qui s'occupera de cet aspect.

Mes chambres seront-elles souvent réservées ?

Cela dépend essentiellement de vos désirs de recevoir, de la saison et de la façon dont les chambres auront été promues. Faire appel à une centrale de réservation Bed & Brussels ou Belsud permet de se décharger d'une grande partie de ces contraintes.

Quels sont les avantages de travailler avec une centrale de réservation ?

Outre les démarches de promotion, décrites ci-dessus, il en va de même pour toute une série de contraintes administratives souvent lourdes pour les particuliers (faire des propositions, faire des réservations, faire les contrats, permettre les paiements par carte de crédit...).

Dois-je afficher les prix quelque part ?

Oui, afin d'assurer au client un prix correspondant à ce qui était préalablement annoncé les prix des chambres doivent être affichés à l'intérieur des chambres.

F.A.Q.

Comment suis-je imposé fiscalement sur cette activité ?

L'activité des familles d'accueil qui mettent à disposition des chambre(s) d'hôtes le font dans le cadre d'une activité non professionnelle. Néanmoins, gérer une chambre d'hôtes génère des revenus et a donc un impact fiscal. Une analyse fiscale détaillée et illustrée est disponible chez Bed & Brussels.

Dois-je avoir le statut d'indépendant ?

Non. L'activité envisagée est limitée dans le cadre d'un échange culturel et social. Cette approche exclut toute activité professionnelle. A ce titre, les personnes gérant des hôtes ne sont pas considérées comme des indépendants et ne sont pas soumis au statut social de ces derniers ; ils n'ont pas de cotisations sociales à payer. Si, par contre, vous faites le choix de proposer des chambres d'hôtes professionnellement, vous aurez à accomplir une série de démarches.

Suis-je soumis à la TVA pour cette activité ?

La chambre d'hôtes est basée sur le principe d'une nuitée et d'un petit-déjeuner. Ces deux services doivent être clairement identifiés séparément. En effet, la TVA est uniquement due pour les prestations de services (petit-déjeuner), pas pour les locations immobilières. Autrement dit, le service petit-déjeuner (prestation obligatoire pour être reconnue « chambre d'hôtes ») implique un assujettissement à la TVA.

Toutefois, vu les montants très peu élevés que cela représente, vous pouvez opter pour un assujettissement sous le régime de la franchise de la TVA (puisque les services proposés ne dépassent pas 5580 €/an, soit l'équivalent de 2790 petits déjeuners facturé à 2 € !!!). Ce qui limite considérablement les démarches administratives.

Pour plus de précisions, nous vous renvoyons vers le Vade Mecum fiscal élaboré par Bed & Brussels.

F.A.Q.

Si j'ai déjà un statut d'indépendant, quid de la TVA ?

Si le gestionnaire de chambre d'hôtes a déjà un statut d'indépendant, le régime de la franchise de TVA ne s'appliquera probablement pas. Les prestations complémentaires fournies (petits déjeuners ou d'autres services) seront facturés avec un taux de TVA de 6 %.

Qu'en est-il si j'ai un statut particulier (chômeur, pensionné...) ?

Pour celles et ceux qui ne peuvent sous aucune prétexte jouir de revenus professionnels (chômeurs, pré pensionnés...) l'administration fiscale risque de considérer les revenus liés aux petits déjeuners comme des revenus professionnels. Dans ce cas, il vaut donc mieux préalablement prendre contact avec les administrations ou les organismes compétents.

Doit-on payer une taxe communale ?

Certaines communes bruxelloises appliquent une taxe sur l'activité de chambre d'hôtes. Renseignez-vous auprès de votre administration pour en connaître les modalités. Elles sont pour la plupart fixées forfaitairement annuellement.

Dois-je m'assurer pour proposer une chambre d'hôtes ?

La RC familiale couvre le propriétaire et sa famille mais ne couvre pas les hôtes. Il est donc impératif, lors de la création de la chambre d'hôtes, d'informer son assureur. La formule adéquate ? Contracter une « RC exploitation » proposée par les compagnies d'assurances.

F.A.Q.

Quid d'une assurance-incendie ?

Pour éviter tout malentendu en cas de sinistre, il est vivement conseillé d'avertir sa compagnie d'assurance en précisant le nombre de chambres, le service du petit-déjeuner et la fréquentation des chambres. En général, cette démarche n'entraîne pas de modification de votre prime.

Faut-il obligatoirement une salle de bains indépendante ?

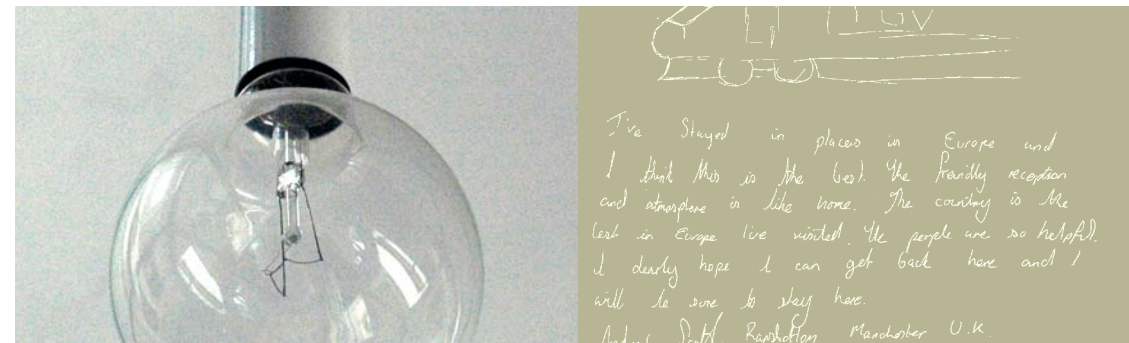
Pas nécessairement, sauf si vous exploitez trois chambres. C'est bien sûr préférable pour que les visiteurs se sentent vraiment à l'aise. Mais vous pouvez partager votre salle de bains ou la faire partager à d'autres visiteurs à condition qu'elle soit de qualité irréprochable. La différence se situera au niveau du prix.

Puis-je arrêter cette activité à tous moments ?

Oui, vous êtes libre d'arrêter temporairement ou définitivement cette activité. Toutefois, vous devez respecter tous les engagements pris (conditions de l'octroi de prime CCF).

Ai-je droit à des aides pour rénover ou aménager mes chambres ?

Un chapitre entier y est consacré dans ce guide, la CCF peut vous octroyer jusqu'à 1250 euros par chambre (sanitaires compris).



Chambres d'hôtes, les adresses utiles



Cocof (service tourisme)

L'administration du tourisme à Bruxelles

Pour toute information concernant l'agrément des chambres d'hôtes et l'octroi de primes à la création et la modernisation des chambres d'hôtes.

Rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles
Tél. : + 32 (0)2 800 84 67 – Fax : + 32 (0)2 800 82 77
Courriel : tourisme@cocof.irisnet.be
Internet : www.cocof.irisnet.be

Bed & Brussels

Fédération et centrale de réservations de plus de 150 chambres d'hôtes à Bruxelles

Rue Kindermans 9 – 1050 Bruxelles
Tél. : + 32 (0)2 646 07 37 – Fax : + 32 (0)2 644 01 14
Courriel : info@BnB-Brussels.be
Internet : www.BnB-Brussels.be

Belsud

Centrale de réservation de gîtes et chambres en Wallonie et à Bruxelles

Rue Saint Bernard 30 – 1030 Bruxelles
Tél. : + 32 (2) 504 02 80
Mail : belsud@opt.be
Internet : www.belsud.be

Taxistop

Publication d'une trentaine d'adresses de B&B

Rue Fossé aux Loups 28 – 1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 70 222 292 – Fax : +32 (2) 223 22 32
Mail : info@taxistop.be
Internet : www.taxistop.be

Offices du tourisme

Brussels International – Tourism & Congress (BI-TC)

Hôtel de ville de Bruxelles
Grand Place – 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (2) 513 89 40 – Fax +32 (2) 513 83 20
Mail : tourism@brusselsinternational.be
Internet : www.brusselsinternational.be

Office de promotion du tourisme (OPT)

Rue Saint Bernard 30 – 1030 Bruxelles
Tél. : + 32 (2) 504 02 80
Mail : info@opt.be
Internet : www.opt.be

